

Longré : la famille du cambrioleur ose se constituer partie civile contre l'agriculteur !!!

écrit par Maxime | 12 avril 2022





Cela pourrait faire partie d'une rubrique « Monde à l'envers » sur ce site...

Loin de faire profil bas, la famille de « l'homme tué par l'agriculteur », nous dit la « *Charente libre* » (groupe *Sud-ouest...*) se constitue partie civile contre le père de famille, agriculteur, cambriolé de nuit dans ce village normalement tranquille du nord de la Charente.

<https://resistancerepublicaine.com/2022/03/31/il-faut-zemmour-pour-que-lagriculteur-qui-a-tue-son-cambrioleur-ne-soit-pas-condamne/>

Longré : la famille de l'homme tué par l'agriculteur se constitue partie civile



C'est dans cette maison que se sont déroulés les faits.

Julie Desbois

*Par **Antoine BENEYTOU**, publié le 11 avril 2022 à 17h35, modifié à 18h20.*

L'homme tué a pu être identifié grâce au fichier automatisé des empreintes digitales.

On en sait davantage sur l'homme tué à Longré, le 25 mars dans la soirée. Pour rappel, la victime avait tenté de cambrioler la maison d'un agriculteur, avec trois complices. Le père de famille qui vivait ici avec sa petite fille de 3 ans avait sorti un fusil et tiré sur un homme de 44 ans, qui était décédé plus tard dans la soirée à l'hôpital de Ruffec.

Longré : le scénario du cambriolage qui a mal tourné se précise

Selon nos informations, l'agriculteur de 35 ans a tiré un premier coup de feu en l'air pour faire fuir les cambrioleurs. Pour son avocate, il a agi en état de légitime défense.

La procureure d'Angoulême Stéphanie Aouine précise ce lundi que « le défunt a été identifié à partir d'une exploitation du FAED », à savoir le fichier automatisé des empreintes digitales. Comme évoqué initialement, il est bien d'origine serbe. Et il est connu de la justice pour des antécédents de

cambriolage. Sa famille s'est constituée partie civile.

Rappelons que l'agriculteur de Longré âgé de 35 ans a été mis en examen pour meurtre. Il a été laissé libre, sous contrôle judiciaire.

Ils vont donc forcer la justice à poursuivre celui qui est avant tout la victime d'un cambriolage.

Incroyables journalisteux qui osent utiliser des formules totalement banales : « défunt », « l'homme qui... » comme s'ils se devaient de respecter une hypothétique présomption d'innocence qui n'a pas lieu d'être puisque de toute façon, on ne juge pas les morts.

Pourtant, le 29 mars, ce journal n'avait eu aucune difficulté à qualifier cet immigré de « cambrioleur ».



Mais forcément, comme entre temps, les militants anti-Macron se sont emparés de ce fait divers pour réclamer davantage de sécurité, davantage de liberté pour riposter aux attaques, on change de discours, on fait passer le criminel pour une brebis...

